



Commission Administrative Paritaire Départementale

Lundi 24 juin 2019

Déclaration liminaire du SNUDI FO

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Le SNUDI FO tient tout d'abord à s'insurger contre les remises en causes des droits démocratiques fondamentaux par le gouvernement (droit de manifester, liberté d'expression, liberté de circuler) et dénoncent les violences, répressions, sanctions qu'ont à subir ceux qui s'opposent à la politique du Président de la République. Nous apportons notre entier soutien aux collègues engagés pour le retrait de la réactionnaire loi BLANQUER qui sont aujourd'hui sous le coup de sanctions, de pressions, de menaces de la part de leur administration.

Nous dénonçons l'entêtement du gouvernement à faire passer en force des réformes qui toutes ont un point commun : revenir sur les acquis arrachés par des dizaines d'années de luttes sociales.

C'est dans ce cadre, que le Parlement examine la loi qui vise à remettre en cause l'existence même de la Fonction Publique, du statut de fonctionnaires et des instances représentatives du personnel dont les CAPD qui n'auraient plus de prérogatives.

C'est dans ce cadre que la commission mixte a examiné le projet de loi dit « de l'école de la Confiance » qui vise une nouvelle fois à en finir avec l'école communale, l'école maternelle, et toutes les structures d'accueil spécialisées pour les enfants en situation de handicap ou en difficulté.

C'est dans ce cadre que se prépare la réforme des retraites qui vise notamment à supprimer le Code des pensions civiles et militaires et le calcul de la retraite sur les 6 derniers mois pour les fonctionnaires.

C'est aussi dans ce cadre qu'ont lieu les opérations du mouvement des personnels du 1er degré par la remise en cause des règles départementales du mouvement et du rôle des instances paritaires.

Nous tenons tout d'abord à apporter notre solidarité et remercier les personnels des services de la Division du Personnel qui ont été surchargés de travail ces dernières semaines du fait des nouvelles procédures. Le SNUDI FO et le syndicat FO des administratifs se sont d'ailleurs exprimés ensemble pour dénoncer le recours aux heures supplémentaires et les week end pour tenter de réparer les dégâts liés à l'application imposée par le nouveau logiciel ministériel.

Ce mouvement, imposé nationalement par la note de service sur la mobilité des enseignants du 1er degré du Ministre Blanquer, a fait l'objet d'une opposition de la quasi-totalité des organisations syndicales dans le département et sur tout le territoire.

Nous vous rappelons que dans les Bouches du Rhône, une pétition intersyndicale a recueilli plus de 1500 signatures en quelques jours pour revendiquer :

- Le maintien des règles départementales du mouvement,
- Le respect des prérogatives de la CAPD et des élus du personnel
- Non à une phase unique de mouvement avec obligation de vœux géographiques
- Refus d'être nommé sur un poste non choisi, à titre définitif, dans une zone géographique et sur tout type de fonction
- Abrogation de la note de service ministérielle sur le mouvement

Depuis le début, le SNUDI-FO dénonce un mouvement organisé pour répondre à des besoins de gestion de certaines zones du département au mépris des vœux des collègues, de leur barème et de leur situation personnelle et professionnelle. Le but de cette machine infernale reste de nommer coûte que coûte sur tous les postes restés vacants, sur des postes non choisis et sur des fonctions sur lesquelles personne n'aura pu postuler dans l'écran 2 (directions sur vœu 999).

Le SNUDI-FO a alerté à tous les niveaux et à maintes reprises le fonctionnement de l'application MVT-1D, inadaptée et non fonctionnelle, depuis l'ouverture du serveur le 1er avril, en raison de problèmes techniques, et qui aura nécessité de nombreuses mises à jour alors même que les opérations du mouvement étaient en cours !

Par ailleurs, un certain nombre de problèmes techniques ont conduit à des retards dans l'envoi des accusés de réception et de la publication du projet d'affectations. Ces dispositions ne sont favorables ni aux enseignants qui ne connaîtront leur affectation que fin juin/début juillet, c'est-à-dire plus de 6 semaines plus tard que l'an passé, ni aux personnels administratifs, qui ont dû faire face à une charge de travail importante dans des conditions difficiles.

Le constat est clair : ce logiciel n'a aucun effet bénéfique, il doit être retiré !

Pour le SNUDI-FO, seul l'abandon de la note de service sur la mobilité et le retour aux anciennes règles permettront de préserver le droit à mutation des enseignants du 1er degré. Dans l'immédiat, le SNUDI-FO continue de revendiquer le maintien de la seconde phase d'ajustement du mouvement avec formulation de vœux spécifiques.

Avec la publication des premiers projets d'affectation, force est de constater que nos craintes sont totalement fondées et ce que nous annoncions s'est malheureusement produit : le « mouvement Blanquer » engendre des situations catastrophiques pour de trop nombreux collègues.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, si vous ne pouvez intervenir sur le fonctionnement du logiciel à ce stade des opérations, il vous est possible d'en atténuer immédiatement les « effets pervers » en réexaminant toutes les situations qui vous sont remontées :

➤ 185 collègues sont nommés par la phase « balayette », avec un vœu 999, à titre provisoire, avec un barème variant de 55.99 à 2.33, soit une moyenne de 10.58 points.

Pour une grande majorité d'entre eux, ils ne sont pas néo-titulaires mais restent les principales victimes du fonctionnement de l'algorithme du logiciel qui traite séparément les vœux de l'écran 1 puis de l'écran 2, en niant le principe du barème. Ces collègues voient leur poste, sur lequel ils avaient postulé dans le MUG de l'écran 2, partir à d'autres collègues avec beaucoup moins de barème, simplement parce qu'ils l'avaient indiqué dans l'écran 1. D'autant qu'à l'écran 2, tous les points du barème ne sont pas pris en compte par la machine.

Cette nouvelle subtilité de MVT1D est inacceptable et inéquitable !

Si le memento précise page 12 que « *si aucun vœu n'a pu être satisfait sur l'écran 1, il (le logiciel) examinera (uniquement pour les participants obligatoires) l'écran 2 sur lequel sont formulés des vœux larges combinant le choix d'une zone infra départementale associée à un regroupement de postes appelés MUG* », rien n'indique que cela se ferait sans tenir compte du barème. Ce n'est que le 4 avril, à la suite d'une réunion au ministère concernant l'algorithme du mouvement intradépartemental, que la DGRH a détaillé le fonctionnement définitif de l'algorithme aux organisations syndicales et qu'un guide « questions/réponses » a été transmis aux DSDEN. Les participants n'ont donc pas eu connaissance à temps

du fonctionnement du logiciel qui examine exclusivement les vœux précis (écran 1) de tous les participants au mouvement, puis dans un second temps leurs vœux larges obligatoires (écran 2).

Des collègues vont ont déjà adressé des recours gracieux afin de solliciter votre haute bienveillance pour réexaminer leur situation. Délégués du personnel, nous relayons cette demande lors de cette CAPD afin d'obtenir une affectation en attente sur des circonscriptions, au plus proche de leur domicile, compte tenu de l'éloignement et de leur barème.

➤ Malgré nos nombreuses sollicitations, à travers de nombreuses fiches navette, ainsi que celle des collègues qui ont renvoyés leur accusé de réception, nous constatons, toujours et encore, que des demandes de correction de barème n'ont pas été effectuées. Il nous est indispensable, pour garantir l'équité de traitement des collègues et la transparence des opérations, que nous soyons destinataires des décisions que vous avez prises. Nous vous présentons donc lors de cette CAPD une liste de cas très précis pour lesquels nous vous demandons une réponse précise.

Dans l'attente de la prise en compte de nos demandes, il nous est impossible de cautionner le déroulement de ces opérations et de valider en l'état de dernier projet de mouvement présenté à cette CAPD.

Je vous remercie de votre attention.